

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

UNIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SOREZOIS

Par arrêté N°01-2023 en date du 25 Janvier 2023

Le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur :

- Le projet d'abrogation des cartes communales qui concerne 11 communes de la Communauté de Communes : Arfons, Belleserre, Cahuzac, Garrevaques, Le Falga, Montgey, Palleville, Poudis, Puechoursy, Roumens et Saint Amancet .
- Le projet d'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvre les 28 communes du territoire : Arfons, Bélesta en Lauragais, Belleserre, Blan, Cahuzac, Durfort, Garrevaques, Juzes, Le Falga, Le Vaux, Lempaut, Les Brunels, Les Cammazes, Maurens, Montégut Lauragais, Montgey, Mourvilles Hautes, Nogaret, Palleville, Poudis, Puechoursy, Revel, Roumens, Saint Felix Lauragais, Saint Amancet, Saint Julia, Sorèze et Vaudreuille.

A cet effet, Marc CHOUCAVY (Président), Michel BLANC (titulaire) et Yves JACOPS (titulaire) ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs composant la commission d'enquête par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, 20 rue Jean Moulin 31 250 Revel, du lundi 20 février 2023 à 09h00 au vendredi 31 mars 2023 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La commission d'enquête se tiendra à disposition du public. Des permanences seront organisées aux jours, lieux et horaires suivants :

Date	Horaires	Lieux
20 FEVRIER	9H-12H	REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvinc de Castres
20 FEVRIER	14H-17H	SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
28 FEVRIER	9H-12H	REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvinc de Castres
28 FEVRIER	9H-12H	BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
15 MARS	9H-12H	REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvinc de Castres
15 MARS	9H -12H	SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
15 MARS	14H-17H	SAINT-FELIX LAURAGAIS salle annexe à la mairie, 4 place Guillaume de Nogaret
15 MARS	14H-17H	BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
24 MARS	9H-12H	REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvinc de Castres
24 MARS	9H-12H	SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
24 MARS	9h-12H	SAINT-FELIX LAURAGAIS salle annexe à la mairie, 4 place Guillaume de Nogaret
29 MARS	9H-12H	SOREZE salle de la mairie, allées du Ravelin
29 MARS	9H-12H	BLAN salle du conseil municipal 17 route de Puylaurens
29 MARS	14H-17H	REVEL salle Claude NOUGARO 2 Rue Padouvinc de Castres

La prise de rendez-vous pour participer à ces permanences est fortement recommandée. Il sera possible de prendre rendez-vous via le numéro de téléphone suivant : 05.62.71.23.33

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le rapport sur les incidences environnementales et l'avis de l'autorité environnementale :

- Le dossier au format numérisé sera consultable pendant la durée de l'enquête publique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>
- Le dossier d'enquête sera mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique au siège de la Communes Lauragais Revel Sorèzois -20, rue Jean Moulin 31250 Revel - aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Le dossier au format papier sera consultable pendant la durée de l'enquête publique au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur poste informatique dans toutes les mairies aux jours et heures habituels d'ouverture. En plus des éléments dématérialisés, les 28 communes seront en possession du règlement écrit et des plans de zonage papier du PLUi arrêté de leur territoire ;

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>
- sur les registres d'enquête disponible au siège de la communauté de communes , 20 rue Jean Moulin 31 250 Revel , et dans les mairies des 28 communes concernées par le PLUi aux heures d'ouvertures des mairies
- par courrier adressé à la commission d'enquête à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête - Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois - 20, rue Jean Moulin 31250 Revel.
- à l'adresse mail : enquete-publique-4443@registre-dematerialise.fr.

Toutes les observations seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4443>

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, transmis au Président de la communauté de communes, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur le site Internet suivant : www.revel-lauragais.com
- sur support papier, au siège de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

A l'issue de l'enquête publique, l'abrogation des cartes communales et l'élaboration du PLUi seront approuvées par délibérations du Conseil communautaire.



Le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois

Laurent HOURQUET